



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Médaille Bronze J.S.E.A 01.01.2022 - édition  
du 21/01/2022**





**ARRÊTÉ**

**portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse,  
des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion  
du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

**\*\*\*\***

**LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES**

**Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU le décret n° 70.26 du 8 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports ;
- VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports modifiant le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports du 5 octobre 1987, fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;
- VU la circulaire n° 87.197 du 10 novembre 1987 de M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargé de la jeunesse et des sports;
- VU l'instruction ministérielle n° 2014-18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif;
- VU l'avis du 22 décembre 2021 de la commission départementale chargée d'examiner les candidatures pour l'attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports dans la limite du contingent annuel notifié par la ministre des sports.

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – Au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la médaille d'honneur de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze, est décernée à :

- M. ALZIARY Jean-Pierre demeurant à MOUGINS
- M. BALABANIAN Franck demeurant à NICE
- M. CHEMLA Richard demeurant à NICE
- M. DALLO-BELESSA Jules demeurant à SAINT-ANDRE DE LA ROCHE
- Mme DORDOR Martine demeurant à CAGNES SUR MER
- Mme GOURAISSA Valérie demeurant à NICE
- M. HEDBAUT Ludovic demeurant à MENTON
- M. JARRAR Jamal demeurant à NICE
- Mme LAMOTTE épouse ARBONA Chantal demeurant à NICE
- M. MALAUSSENA Jean demeurant à VILLEFRANCHE-SUR-MER
- M. MALET René demeurant à BERRES LES ALPES
- M. MAZZA Louis demeurant à LA COLLE SUR LOUP
- M. PICCINI Jean-François demeurant à BEAUSOLEIL
- M. POUVREAU Christophe demeurant à NICE
- Mme PRUDHOMME-LACROIX Constance demeurant au CANNET
- M. RAFANELLI Sylvain demeurant à VILLEFRANCHE-SUR-MER
- Mme ROMAN épouse MENESTRIER Marie-Frédérique demeurant à ANTIBES
- M. ROSA Michaël demeurant à BERRE-LES-ALPES
- Mme TAILLEFER épouse MARCILLAC Raymonde demeurant à BEAUSOLEIL
- Mme THEBAULT épouse COLOMB Marie demeurant à NICE
- M. VIVES Jean-Marie demeurant à ANTIBES

- Mme VOMERO Evelyne demeurant à LA GAUDE
- Mme VON SAENGER Emilie demeurant à ANTIBES-JUAN-LES-PINS

**Article 2** – au titre de la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2022, la lettre de félicitations est décernée à :

- M. CIANELLI Jean-Jacques demeurant à SAINT-JEANNET
- M. DUMONT François demeurant à NICE
- M. GARRET Cédric demeurant à MOUANS-SARTOUX
- M. GARCIA Laurent demeurant à LA TURBIE
- M. PELLETIER Fabien demeurant à NICE
- M. LEVANT Stéphane demeurant à ANTIBES

**Article 3** – le sous-préfet, directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Alpes-Maritimes

Fait à Nice, le 29 DEC. 2021

Le Préfet

Bernard GONZALEZ



S O M M A I R E

Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2
Cabinet.....	2
Medaille Bronze Jeunesse Sports .....	2
Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2022.....	2

Index Alphabétique

Medaille Bronze J.S.E.A 01.01.2022.....	2
Cabinet.....	2
Prefecture des Alpes-Maritimes.....	2